

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 décembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 13 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Josiane BYL, Christine VANCAUTER, Emmanuelle ANTICH.

Procurations : Mme Nicole ROUMAT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Excusés - Absents : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Ida PANTAROTTO, Pierrick THOMAS, Monique GAYET.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

Délibération n° 3 : Loyer EHPAD Résidence Du Lac 2026

Monsieur le Président propose de fixer le loyer de la Résidence du Lac Hervé SABATIE à 200 000 € pour l'année 2026.

Le loyer sera versé trimestriellement.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe le loyer de la Résidence du Lac Hervé SABATIE à 200 000 € pour l'année 2026.

Dit que le Loyer sera versé trimestriellement.

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre ANGLAS

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)